

SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE
MAGELIS

Comité Syndical du 13 décembre 2024

Délibération n°47/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 décembre à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 29 novembre 2024.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Patrick MARDIKIAN, Michel BUISSON, Fabrice POINT, Michel CARTERET, François BONNEAU, François NEBOUT, Jérôme SOURISSEAU, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Gérard LEFEVRE, Mesdames Martine PINVILLE, Virginie LEBRAUD, Stéphanie GARCIA, Zalissa ZOUNGRANA.

Membre absent ou excusé : monsieur Jean-François DAURE, Mesdames Nicole BONNEFOY, Fabienne GODICHAUD, Charline CLAVEAU, Caroline COLOMBIER.

Membre consultatif présent : monsieur Andreas KOCH.

Membre consultatif absent : monsieur Alain LEBRET.

Secrétaire de séance : monsieur Gérard DESAPHY.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	15
Pouvoir[s]	0
Absent[s]	5
Votants	15

Objet : Plan Pluriannuel d'Investissement 2024-2028

Le Plan Pluriannuel d'Investissement est un outil de programmation de l'intégralité des investissements, donnant notamment à voir les projets d'aménagement et de développement ainsi que les projets de réhabilitation envisagés pour les cinq années à venir.

A ce titre il est aussi un outil de prospective et de bonne gestion puisqu'en fixant une trajectoire pluriannuelle, il permet de s'assurer que les grands équilibres financiers seront respectés.

C'est aussi un outil évolutif puisque ce PPI a vocation à être actualisé chaque année afin de tenir compte des réalisations intervenues et/ou des aléas inhérents à toute programmation et de procéder aux ajustements nécessaires.

En principe, l'annualité budgétaire est de règle dans les collectivités locales. Le code général des collectivités territoriales dispose ainsi que l'autorisation budgétaire est établie chaque année pour une durée d'un an. Cependant, les dépenses s'échelonnent souvent sur plusieurs exercices, la pluri-annualité peut être développée et même encouragée : cela passe par l'élaboration d'un PPI et par la poursuite du principe des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP), ces derniers correspondant

à la matérialisation annuelle des AP. En ce sens le PPI est également un outil de modernisation du fonctionnement budgétaire des collectivités qui adoptent cet outil.

Pour élaborer ce PPI, il a fallu identifier nos projets, estimer leurs coûts d'investissement, réaliser leur phasage dans le temps sans oublier de tenir compte des coûts et/ou recettes de fonctionnement engendrés. Ce travail aboutit à un plan pluriannuel ambitieux qui fait l'objet de ce rapport.

Présenté une première fois le 6 septembre, puis le 19 novembre 2024, il a été validé par le bureau syndical.

Les principales évolutions sont :

- Sortie avenue de Cognac,
- Plus-value sur le 111/117 rue de Bordeaux (soutènement du rempart, modification intégrant les demandes de l'ABF).

		2024	2025	2026	2027	2028	A financer
I - Opérations en cours							
Acquisitions foncières	70,00	250,00	250,00	250,00	250,00		1 070,00
Studios Paradis				1 000,00	794,97		1 794,97
Centre de doc	500,00	220,00	1 000,00	505,93			2 225,93
Bâtiment Eesi (PC déposé)	360,00	520,00	2 900,00	1 294,61			5 074,61
Extension Ilot 111/117 Bdx (PC déposé)	415,00	460,00	3 200,00	1 530,52			5 605,52
Laubenheimer (PC déposé)	30,00	35,00	190,00	94,77			349,77
Liaison Bordeaux Cognac				250,00	350,00		600,00
Bâtiment 49 bd Besson Bey	163,55						163,55
Résidence étudiante 75 logements	300,00	435,00	4 200,00	2 700,00	817,47		8 452,47
164 rue de bordeaux (PC octobre 2024)	600,00	1 500,00	2 100,00	208,69			4 408,69
	Dépenses	2 438,55	3 420,00	13 840,00	7 834,52	2 212,43	29 745,50
II - Entretien du patrimoine							
Chapitre 21 - Immo. Corporelles	310,00	250,00	250,00	250,00	250,00		
Chapitre 20 - Immo. Incorporelles	20,00	40,00	40,00	40,00	40,00		
	Dépenses	330,00	290,00	290,00	290,00	290,00	1 490,00
III - SUBVENTIONS							
Chapitre 204 - Subv° Equipement	9,00	100,00	100,00	100,00	100,00		409,00
hors subventions potentielles à l'installation de nouvelles écoles							
Dépenses	Total	2 777,55	3 810,00	14 230,00	8 224,52	2 602,43	31 644,50
Recettes	Subventions						
	Fonds Friches	57,05	389,30	500,00			
	Emprunt PLS		367,50	2 100,00	1 350,00	23,73	
	Fctva	3,11	82,02	36,09	164,04	82,99	
	Cessions						
	Participations	3 000,00	3 000,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00	
	Rappel part° Validées BS 30/08/2022	4 500,00	4 500,00	4 500,00			
	Total	3 060,16	3 838,82	7 136,09	6 014,04	4 606,73	24 655,83

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- adoptent le Plan Pluriannuel d'Investissement 2024-2028 tel que présenté pour l'année 2025, avec une nouvelle présentation à faire durant l'année 2025 pour les années suivantes.

Le Président,
Patrick MARDIKIAN

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 16 déc. 2024
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 16 déc. 2024
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 16 décembre 2024

Signé: Le Président

